

## Ambulancier paramédical de niveau avancé Trousse d'application de demande de reconnaissance

**Conserver ce document aux fins de référence.** L'examen théorique de l'ambulancier paramédical de niveau avancé (APNA) a été offert initialement en mai 2001 par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD). Les paramédics diplômés avant le 1<sup>er</sup> mai 2001, d'un programme de formation des ambulanciers paramédicaux de niveau avancé approuvé par le MSSLD, doivent s'inscrire auprès de la Direction des services de santé d'urgence pour être reconnus comme ambulanciers paramédicaux de niveau avancé.

La trousse de demande d'inscription peut être commandée à l'adresse suivante et doit être retournée au :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
Direction des services de santé d'urgence  
Normes des soins d'éducation et de patient  
5700, rue Yonge, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M2M 4K5

Téléphone : 416 327-7820  
Sans frais : 1 800 461-6431

### **Information sur le processus d'inscription**

- Les formulaires de demande doivent être remplis au complet au stylo et les originaux doivent être renvoyés. Les formulaires envoyés par télécopieur ou photocopieur ne seront pas acceptés.
- Veuillez noter que le nom qui figure sur votre certificat doit apparaître tel qu'il figure sur le formulaire de demande de reconnaissance en tant qu'ambulancier paramédical de niveau avancé, soit votre nom complet, y compris votre deuxième prénom et/ou votre initiale.
- Les frais d'inscription sont 50\$, payables au ministre des Finances par **chèque certifié ou mandat bancaire**.
- Le paiement en espèces et les chèques provenant d'un compte personnel sont refusés.
- Une attestation de réussite à un programme de formation des ambulanciers paramédicaux de niveau avancé approuvée par le MSSLD avant le **1<sup>er</sup> mai 2001** est exigée. Une lettre sur laquelle apparaît le sceau officiel de l'établissement ou une lettre originale avec en-tête de l'institution confirmant l'obtention du diplôme doit être fournie.
- S.V.P. inclure votre numéro de dossier de Préposés aux soins médicaux spécialisés d'urgence (PSMSU) (p. ex., 2002-01234) à l'endroit approprié sur le formulaire.

## **Ambulancier paramédical de niveau avancé**

### **Trousse d'application de demande de reconnaissance**

#### **Page 2**

#### **Modification des renseignements**

Les renseignements portant sur les candidats (adresse, numéro de téléphone, nom ou autres) **ne** peuvent être modifiés par téléphone. Pour apporter une modification, les candidats sont priés de faire parvenir un avis (par la poste ou par télécopieur) à nos bureaux, en veillant à inclure :

1. Leur nom
2. L'ancienne adresse ou l'ancien nom
3. La nouvelle adresse ou le nouveau nom
4. Le numéro de dossier d'ambulancier paramédical de niveau avancé (ex. 00-01234)
5. La signature

#### **Communication des résultats**

Lorsque l'admissibilité pour la reconnaissance d'APNA a été confirmée, une lettre officielle et un certificat seront remis au candidat, confirmant le statut de APNA approuvé par MSSLD.

Les candidats qui ne sont pas admissibles pour la reconnaissance d'APNA recevront une lettre qui inclut un rapport détaillé concernant leur inéligibilité et les options possibles ainsi que le chèque certifié ou mandat bancaire soumis par la candidate.

#### **Certificats**

Les candidats ayant réussi l'examen recevront un certificat **par messagerie prioritaire**. Si votre adresse ou votre numéro de téléphone ont changé, veuillez en aviser par écrit la Direction des services de santé d'urgence le plus tôt possible afin d'assurer la réception adéquate de votre certificat.

Vous pouvez obtenir une copie originale de votre certificat (en cas de perte ou endommagement) pour 25\$; vous pouvez aussi obtenir une photocopie de votre certificat pour 15\$. Présentez votre demande par écrit aux MSSLD accompagnée d'un chèque certifié ou d'un mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances.

Veuillez noter que le nom qui figure sur votre certificat doit apparaître tel qu'il figure sur le formulaire de demande de reconnaissance en tant qu'ambulancier paramédical de niveau avancé, soit votre nom complet, y compris votre deuxième prénom ou votre initiale.